

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL668

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 7

A la fin de l'alinéa 10, substituer au mot : « article », le mot : « chapitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.